





Séance du Conseil Municipal du Jeudi 27 mai 2021 à 19h30

Etaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MINARY Bernard– NICOLET Pascal – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth.

Etaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle donne pouvoir à DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GIRARDET Valentin donne pouvoir à BERTIN Valérie – MIGNARD Alexandre donne pouvoir à HUGEL Daniel.

Madame Julie SALOMON a été nommée secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE ou DÉMOLIR

- MARGUET Florence : construction d'une maison d'habitation sise 18 bis rue des Gentianes
- SCI MAROCE représentée par CAILLE Franck : construction d'un local professionnel artisanal sis 7 ZA Les Caves
- LE TUYE DU PAPY GABY représenté par NICOLET Pascal : extension du bâtiment de production sis 2 rue les Coteys
- COMMUNE DE GILLEY : permis de démolir du bâtiment sis 1 bis avenue Jean de Lattre

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

2. <u>DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX</u>

- MAIRE Pascal EURL pour le compte de MICHEL Eric : pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la maison médicale sise 24 rue des Fauvettes
- ORANGE UPRNE: installation d'un mât radiotéléphonique au lieudit « la Combette Chilin »
- RASPAOLO Vincent : construction d'un garage monobloc en annexe de sa maison d'habitation sise 6 allée des Lys

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- JACOVIN Brice: pose d'un vélux sur la toiture de sa maison d'habitation sise 8 rue de la Gare
- LOUVET Sylvain : changement fenêtres, porte-fenêtre, porte de garage de sa maison d'habitation sise 10 La Montagne
- MIGNARD Alexandre : ravalement de façade et pose d'une pergola sur sa maison d'habitation sise 28 avenue Jean de Lattre
- FRANCHINI Baptiste : pose d'un vélux sur la toiture de sa maison d'habitation sise 6 rue des Bouvreuils
- DESBORDES Stéphane: construction d'un appenti non clos à sa maison d'habitation sise 14 Le Lava
- HEITMANN Candice : pose d'une palissade de rondins et de lauriers autour de sa propriété sise 7 rue des Bleuets
- BRUCHON Jeanne: changement fenêtres et portes-fenêtres et pose d'une isolation extérieure de sa maison d'habitation sise 6 rue du Clos Bugnoz
- SCHWINDENHAMMER Patrice : pose d'une pergola bois en annexe de sa maison d'habitation sise 21 rue des Primevères
- SCI EPIMAX (GREGOIRE Pierre-André) : travaux d'isolation thermique extérieur à la maison d'habitation sise 3 rue de la Joux
- BRUTILLOT Jean-Marc : création d'une fenêtre en façade de sa maison d'habitation sise 5 avenue Jean de Lattre
- VONIN Denis : changement du revêtement bois sur les façades de sa maison d'habitation sise 9 rue de l'Abbaye

Accord de la Commission Urbanisme.

• CLEMENT Stéphane: réfection des façades et de la toiture de sa maison d'habitation

Refus de la Commission Urbanisme concernant la couleur noire des tuiles ; accord concernant la réfection des façades.

3. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SCAF DE GILLEY

La Société Coopérative Agricole Fromagère (SCAF) de Gilley sollicite la commune de Gilley en vue de l'attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de son projet de création d'une station d'épuration individuelle pour la SCAF.

Le Maire précise que, lors de la création de la station d'épuration de Gilley, la SCAF a participé à hauteur de 23% du coût des travaux (17 149 € sur 12 années) ; elle a également participé aux dépenses de fonctionnement de la station d'épuration comme prévu par convention signée entre les parties (environ 7 500 € par an).

Considérant que le départ de la SCAF libèrera du volume sur la STEP de Gilley rendant possible l'évolution démographique de la commune, et au vu de la participation de la SCAF sur les travaux de construction de la STEP de Gilley, le Maire propose d'attribuer une subvention d'équipement à la SCAF sachant que les travaux sont répartis comme suit :

- Réalisation d'une tranchée entre la fromagerie et la future station d'épuration :
 98 000 €
- Construction nouvelle station d'épuration : 502 000 € HT

Accord du Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € (correspondant à 25% du coût de la réalisation de la tranchée).

4. LOTISSEMENT PATURE DESSOUS

a. Aménagement des dolines, sentier piéton et aire de jeux - Pâture Dessous :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement des dolines dans le quartier du futur lotissement « Pâture Dessous » et indique que cette opération est éligible au Plan de Relance Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet « restauration écologique terrestre et mise en valeur des aires protégées » selon un taux de subvention de 50% maximum.

Cette opération consiste en la création d'un sentier piéton, la protection de la doline et l'aménagement d'une aire de jeux pour un montant estimatif total de 45 778.95 € HT, dont 22 88948 € restant à charge de la commune (50%) après déduction de la subvention attendue.

Accord du Conseil Municipal.

b. Pâture Dessous - vente terrain d'assiette :

Le Maire présente la proposition de la société ELEMENTERRE qui envisage d'acquérir le terrain d'assiette du lotissement « Pâture Dessous » pour une surface de 24 236 m² au prix de 30 € HT le m².

Accord du Conseil Municipal.

5. SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLE ZK N°17

La société ORANGE UPR Nord-Est sollicite l'autorisation de passage sur la parcelle cadastrée section ZK N°17 « chemin rural dit de la Côte » afin de pouvoir accéder à la parcelle cadastrée section A N°841 sur laquelle une station relais va être implantée.

Accord du Conseil Municipal quant à l'instauration d'une servitude de passage sur cette parcelle, moyennant une indemnisation de 1000 €.

6. COMPÉTENCE « MOBILITÉ » - MODIFICATION STATUTS C.C.M

Dans le cadre de la loi L.O.M (loi d'orientation des mobilités), Madame Elisabeth VIENNET expose que la compétence « mobilité » va prochainement être transférée à la Communauté de Communes, en lieu et place de la Région, hormis pour les transports scolaires. A cet effet, une modification des statuts de la C.C.M est nécessaire.

7. PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL ET MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Compte tenu du départ à la retraite au 31 mai 2021 de Monsieur Frédéric FRANCHINI – adjoint technique principal 2ème classe – et du recrutement de son remplaçant, Monsieur Alain BRETILLOT – adjoint technique, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Accord du Conseil Municipal

8. PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la mise en place d'un dispositif de signalement pour les agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le Centre de Gestion du Doubs peut instituer ce dispositif pour le compte des communes.

Accord du Conseil Municipal pour confier cette mission au Centre de Gestion du Doubs.

9. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

■ AEP RUE DES SAPINS :

Les travaux de réhabilitation du réseau eau potable rue des Sapins – allée des Iris et route du Lava ont démarré le 6 mai 2021. Les travaux concernant le collecteur sont désormais achevés et les travaux de branchement sont en cours.

Fin des travaux prévue à la mi-juin 2021.

■ ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS ALLÉE DES IRIS :

L'enfouissement des réseaux secs débutera mi-juin. L'enlèvement de la ligne moyenne tension est également prévu à la même date.

■ ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS AVENUE JEAN DE LATTRE 2ème tranche :

Le début de ces travaux, situés du rond-point des Croisades jusqu'au passage à niveau, est programmé à l'automne 2021.

ABRI BUS :

Un nouvel abri-bus, plus grand, a été installé au rond-point des Croisades.

L'ancien abri-bus des Croisades a été déposé et sera replacé, après accord des services de transports scolaires, dans le bas du village, rue de l'Abbaye, pour desservir les quartiers de la rue des Gentianes – rue des Rosiers et la rue des Bleuets notamment.

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

CULTURE:

a. Projet IDYLLE:

Monsieur Daniel HUGEL informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet IDYLLE, un petit groupe de danseuses va proposer des représentations et seront hébergés chez les habitants volontaires les 31 juillet et 1er août 2021.

Par ailleurs, l'espace culturel P. DONZEL sera occupé sur ces dates pour une exposition photo retraçant le parcours de ces artistes.

b. Ecran Mobile:

Reprise des séances de cinéma, dans le respect de la jauge en vigueur (soit 65 places pour l'espace culturel P. DONZEL) mardi 15 juin 2021 à 20 heures avec la diffusion du film « Adieu les Cons » film d'Albert DUPONTEL.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Madame Elisabeth VIENNET informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe de 20 000 € a été décidée par le Conseil Communautaire dans le cadre du fonds régional territorial, afin de venir en aide aux entreprises en difficulté suite à la crise sanitaire. Un premier recensement de ces entreprises a été établi au niveau de chaque commune et le Conseil Communautaire est désormais invité à se prononcer sur les modalités pratiques d'attribution d'une aide.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer un fonds de concours aux communes adhérentes, à hauteur de 15 000 € sur trois ans par commune, en vue de participer au financement de travaux sur le thème de l'eau et des énergies renouvelables et de la transition écologique.

Madame VIENNET apporte également des précisions sur le dispositif CRTE qui consiste en une planification pluriannuelle des projets sur les territoires, dans une volonté de transition écologique, démographique et numérique.

SCOLAIRE:

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour les années 2021 – 2024 a été élaboré en lien avec les acteurs de la petite enfance sur notre commune (école et périscolaire) et transmis aux services de l'Education Nationale pour validation.

Ce document formalise une démarche permettant à la collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

BOIS:

Monsieur Jérôme CHABOD indique que la vente du 19 mai 2021 a permis d'attribuer le lot parcelle 11 – volume de 128 m3 – à la scierie GREGOIRE pour 7 407 € HT.

Un second lot parcelle 26 – volume de 669 m3 – a été retiré de cette vente par l'ONF au motif que les deux offres reçues étaient trop basses.

■ VOIRIE - DENEIGEMENT :

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un porte-outils équipé pour le déneigement et le balayage destiné aux services techniques et après consultation des entreprises et démonstration des engins en présence de la Commission et des services techniques, le Conseil Municipal a retenu la société DISTAGRI pour un montant de total de 73 195.00 € HT soit 87 834 € TTC.

■ BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Qualité de l'air :

Suite à la mesure de la qualité de l'air réalisée dans les établissements scolaires (écoles, périscolaire et micro-crèche), l'APAVE a rendu son rapport : globalement, la qualité de l'air est satisfaisante ; il est préconisé dans les classes situées à l'étage de la maternelle et du primaire, de veiller à une aération maximale.

- Accessibilité personnes handicapées :

Dans le cadre du contrôle de l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux par les services de la DDT, il a été relevé quelques modifications ou travaux à réaliser :

- o au périscolaire et à la mairie : installation d'une barre d'appui dans les WC
- o école maternelle / bibliothèque : installation d'une rampe amovible vers la marche intérieure

o école primaire : aménagement d'un sanitaire accessible aux personnes handicapées

Ces aménagements seront réalisés prochainement, en lien avec la Commission « Bâtiments ».

11. DEMANDES & AFFAIRES DIVERSES

■ PARTICIPATION ACHAT TENUES POUR L'ESPERANCE DU SAUGEAIS :

Le Maire présente le devis de l'enseigne « LE TRAVAIL EN COULEUR » pour l'acquisition de tenues (polo et veste brodées + cravate) pour l'Espérance du Saugeais au prix unitaire de 130.09 € HT.

Considérant la participation de la société de musique aux cérémonies officielles : accord du Conseil Municipal pour la prise en charge de l'achat de 35 tenues.

12. TENUE SCRUTIN ELECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES

Le Maire dresse, en fonction des disponibilités de chacun, les tableaux de présence aux scrutins électoraux prévus les 20 et 27 juin 2021.

La séance est close à 22 heures 30.

Le Maire, Gilbert MARGUET



ÉTAT CIVIL

MPORTANT

NAISSANCES

Gaby JOLIOT	11 mai 2021	PONTARLIER
Lemmy POURCHET	27 mai 2021	pontarlier

DÉCÈS

Doris PORET	2 mars 2021	SUISSE
François MONNIER	25 avril 2021	GILLEY
Marcelle CHABOD	3 mai 2021	GILLEY
Louis BOLE-FEYSOT	9 mai 2021	PONTARLIER
Nicole TYRODE épouse COURLET	11 mai 2021	PONTARLIER
Micole I The DE character de a MEE.		





Etat de reconnaissance de catastrophe naturelle :

La commune de GILLEY a été reconnue à l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse, pour la période du 1er avril 2020 au 30 juin 2020.

Sachant que l'arrêté interministériel correspondant a été publié au J.O le 7 juin 2021 et que les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours pour déclarer les dommages auprès de leur assureur, toute demande d'indemnisation devra être déclarée auprès de votre assureur avant le 17 juin 2021.

Avis de recherche :

Monsieur Marcel JACQUELIN est à la recherche de(s) famille(s) ayant accueilli des enfants d'île de France envoyés par la Croix Rouge durant la seconde guerre mondiale. Il a lui-même été accueilli de 1943 à 1945 au sein de notre commune et souhaiterait, à 80 ans passés, revenir sur Gilley et disposer d'informations sur ses bienfaiteurs.

Si vous possédez des informations, merci de contacter la mairie : tél. 03.81.43.32.00 ou mairie@qilley.fr



Départ à la retraite :

Monsieur Frédéric FRANCHINI, agent technique communal et responsable de la salle polyvalente, est parti à la retraite le 31 mai 2021, après 17 ans de bons et loyaux services...

Bonne et longue retraite à lui!

Il est remplacé par Monsieur Alain BRETILLOT (tél. 06.77.84.91.40)

Collecte du papier pour les parents d'élèves :

Il est rappelé que le Comité de parents d'élèves de Gilley collecte le papier en vue de financer des actions en faveur des enfants scolarisés. Merci de tenir compte des consignes de tri suivantes :



Entente Sportive Saugette Entreroches :





■ Nouvelle activité commerciale à GILLEY :

Madame Mathilde CAILLE, technicienne diplômée, propose de réaliser des extensions de cils à son domicile :





23 JUILLET 2021

MARCHÉ NOCTURNE

EN EXTÉRIEUR

18H à 22H30 SALLE POLYVALENTE DE GILLEY

PETITE RESTAURATION- BUVETTE MARCHE- ANIMATION MUSICAL ARTISANS-PRODUCTEUR







Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation GILLEY

synthèse 2020 / UDI GILLEY

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT
RÉGIE
RESSOURCE
Achat d'eau au Syndicat de Dommartin (Ressource en nappe alluviale)
PERIMETRES DE PROTECTION
A abandonner
TRAITEMENT
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION
Régie
Achat d'eau au Syndicat de Dommartin (Ressource en nappe alluviale)
A abandonner
désinfection aux ultra-violets
1636

Nombre total d'analyses réalisées en 2020 et représentatives de l'eau distribuée Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement 0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES					
Bilans	2018	2019	2020		
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%		

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2020

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable				
Bioxyde	mg/l	et pas de changement anormal				
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	μg/l	100	0			

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2020

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	6	0	9,1	12,0
13-14-15		0,1 µg/l par molécule	3	0	1 1 1 1 1 1 1 1	
Pesticides	Pesticides µg/l	0,5 µg/l total pesticides	3	0.	0,000	0,000
HAP	ua/l	0.1 µg/l	0			

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2020

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à laréférence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	8	0	7,7	7,9
Conductivité à 25 °C	μS/cm	[200 - 1000]	8	0	536	557
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	5	eau incrustante	24,8	26,9
Turbidité	NFU	2	8	0	0,0	0,0
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	8	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	6	1	1,6	2,2
Aluminium	μg/l	200	2	0	0,0	0,0
Fer	μg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	μg/l	50	3	0	24,7	38,7



Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Si vous possèdez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changer les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

GILLEY

1806

Maitre d'Ouvrage : GILLEY Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de l'Arlier puis elle est désinfectée aux ultraviolets avant d'être distribuée.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.

Référence de qualité : 2 NFU

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbace.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Autres

Limite de qualité ;

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 0

Nombre d'analyses réalisées : 6

Nombre d'analyses non conformes : 0

concentration moyenne : 9,1
concentration maximale : 12

Nombre d'analyses réalisées : 5

Valeur movenne mesurée : 24,8

Valeur maximale mesurée : 26,9

Nombre d'analyses réalisées : 3

Nombre d'analyses non conformes ; 0 concentration moyenne : 0,00

concentration maximale :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

concentration moyenne : concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2020 :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidemment,

Le puits actuel est trop vulnérable et le réseau sera sécurisé par la mise en service de ressources protégées courant 2021.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous treuvetez à voire disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.caupotable.sante.fr



Qualité de l'eau Synthèse 2020

Unité de gestion et d'exploitation

GILLEY

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2020 sur les unités de distribution



L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2020 🔋

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides

Le réseau de distribution est de qualité satisfaisante.

L'installation d'une désinfection relais par le syndicat de Dommartin doit être mise en service rapidemment.

Le puits actuel est trop vulnérable et le réseau sera sécurisé par la mise en service de ressources protégées courant 2021.